

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – JEFFROY - LAMANDE - FOURNIS J - LE BRIGANT – PERES - DANIEL – DAGORN – MORINIERE – HENAFF – LE GALL – GUEHL – ALLAIN – LE BERRE - LAMBLA – PETIBON - LEMAIRE – BAGUE - LEAUTEY – ADAM – FUSTEC – BOZEC - PRIGENT – GENDROT.

Absents avec procuration : SABLON donne procuration à JEFFROY,
FOURNIS A. donne procuration à PETIBON,
SOURIMANT donne procuration à GUEHL.

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2015 : M. PETIBON fait observer qu'il était présent à cette séance (arrivé en retard). Le procès-verbal mentionne son « absence avec procuration ».

Secrétaire de séance : LAMBLA.

M. LEMAIRE, au nom de son groupe, présente ses condoléances à M. MAINGUY après le décès de son père.

M. Le Maire associe l'ensemble du Conseil Municipal à ces condoléances.

❖ **BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES :**

M. Le Maire dit que le vote du budget représente un moment important pour le Conseil Municipal ; le budget prévoit notamment les investissements 2015.

M. JEFFROY expose que le vote du budget est la dernière étape de la procédure budgétaire.

Le compte administratif 2014 et l'affectation du résultat ont déjà fait l'objet d'un vote de l'assemblée communale.

M. JEFFROY réaffirme les points forts de la construction budgétaire :

- maintien des équilibres budgétaires,
- respect des politiques municipales,
- stabilité de la fiscalité,

- respect des engagements sur la révision du P.L.U., le programme voirie, la réfection du boudrome, les travaux de sécurité au Vieux Moulin et le multi-accueil.

M. JEFFROY présente le budget en section de fonctionnement et d'investissement, par chapitre :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Montant
011 Charges à caractère général	764 240,00 €
012 Charges de personnel	2 440 000,00 €
014 Atténuations de produits	20 174,00 €
65 Autres charges de gestion courante	349 427,00 €
66 Charges financières	149 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	109 600,00 €
68 Dotations aux provisions	- €
022 Dépenses imprévues	38 782,58 €
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	264 052,42 €
Total dépenses	4 135 276,00 €
023 Virement à la section d'investissement	440 000,00 €

Total dépenses 4 575 276,00 €

Section de d'investissement Dépenses

Chapitre	Montant
001 Déficit reporté	113 264,14 €
040 Opération d'ordre de transfert entre section	44 285,94 €
20 Immobilisation incorporelles Etudes	34 241,00 €
204 Subventions d'équipements - SDE	97 643,00 €
21 Immobilisation corporelles Terrains - Travaux réseaux- Services Techniques - Maison des services -	237 740,65 €
23 Travaux voirie et Bâtiment	624 317,00 €
16 Remboursement emprunt	405 800,00 €
16 Remboursement anticipé emprunt	250 000,00 €

Total dépenses 1 807 291,73 €

Recettes

Chapitre	Montant
013 Attenuation de charges	40 000,00 €
70 Produits des services	521 580,00 €
73 Impôts et taxes	2 189 064,00 €
74 Dotations et participations	1 435 026,00 €
75 Autre produits de gestion courant	44 500,00 €
76 Produits financiers	15,00 €
77 Produits exceptionnels	12 275,00 €
042 Opération d'ordre de transfert entre section	44 285,94 €
002 Résultat reporté année antérieure	288 530,06 €

Total recettes 4 575 276,00 €

Recettes

Chapitre	Montant
10 FCTVA	60 984,14 €
1068 Affectation du résultat	290 791,17 €
21 Vente pavillons Y.LE MOIGNE	500 000,00 €
13 Subvention (Etat - Région - Département) dont aménagement foncier - sacristie	131 464,00 €
16 Emprunt	120 000,00 €
040 Amortissement des immobilisations	264 052,42 €

021 Virement de la section de fonctionnement	440 000,00 €
Total recettes	1 807 291,73 €

M. JEFFROY ajoute que le budget primitif 2015 est raisonnable avec une prévision de virement à la section d'investissement de 440 000 € qui couvre le remboursement de la dette au compte 16.

Les services ont joué le jeu en contenant les dépenses de fonctionnement.

M. DANIEL revient sur le dossier de la RD 786 :

Renouvellement de l'enrobé par le département entre les quatre chemins et la zone d'activité du Magasin Vert. Ces travaux sont programmés à l'automne 2015. Une réflexion s'est engagée parallèlement sur la suppression des feux des quatre chemins et la création d'un cheminement pour piétons.

Ces projets imposent une phase d'études avec détermination du coût de l'opération.

La commune n'est pas en mesure de disposer d'un projet abouti avant l'automne 2015.

En conséquence il a été demandé au département de reporter ces travaux d'enrobé à l'été 2016.

M. MAINGUY (DGS) présente ensuite le détail de quelques articles (dépenses) de la section de fonctionnement.

M. LEAUTEY dit que son groupe ne votera pas le chapitre 012 (charges de personnel). Cette question a déjà été abordée en commission des Finances. Une réflexion globale sur le personnel est nécessaire.

M. LEAUTEY relève également le montant des déficits à l'article 65737 (camping 32 000 € - Centre Nautique 50 000 €).

En ce qui concerne la dette, il faut renégocier des prêts à taux élevés (E113 – E114 – E117 – E118) pour donner de l'oxygène au budget.

M. JEFFROY annonce que les demandes de renégociation des taux ont été faites auprès des banques ; il faut attendre les propositions.

M. LEAUTEY propose de pratiquer des rachats de prêts auprès d'autres banques pour obtenir des conditions plus intéressantes.

Mme ADAM demande si l'article 6875 (charges sur provisions) concerne le contentieux avec l'école Notre Dame.

Le Maire répond que la commune respecte la loi et attend la décision de la cour d'Appel de Nantes.

M. Le Maire reprend ensuite les points soulevés par M. LEAUTEY et expose que le Centre Nautique travaille à proposer de nouvelles activités en relation avec la découverte du milieu marin ; il s'agit d'attirer des écoles et d'inciter les organismes qui portent les « T.A.P. » à fréquenter le Centre Nautique. La découverte du milieu pourra compléter des séances char à voile ou voile. Ces démarches visent à limiter le déficit.

Les charges de personnel constatées au chapitre 012 sont dans la norme.

Les récents entretiens / notations avec le personnel communal ont été accompagnés de l'établissement de fiches de poste détaillées. Il apparaît que la commune dispose d'un personnel qualifié. L'effectif est parfaitement justifié.

Le personnel doit pouvoir travailler sereinement sans remises en cause répétées.

M. LEAUTEY précise qu'il ne s'agit pas d'attaquer le personnel individuellement : il faut avoir une vue globale.

M. MAINGUY présente ensuite les recettes de la section de fonctionnement.

M. JEFFROY revient sur les remarques de l'opposition sur le personnel et annonce la tenue d'un comité technique le 9 avril ; par ailleurs une visite des services techniques est programmée le 30 avril. Les élus pourront voir la réalité des services et échanger avec les agents.

Cette démarche est importante pour les salariés en terme de marque de respect.

La commission du personnel se réunira prochainement pour voir avec les chefs de service les besoins en emplois saisonniers.

❖ **BUDGET PRIMITIF 2015 – SECTION INVESTISSEMENT :**

M. MAINGUY présente l'état des investissements en dépenses et en recettes

BUDGET COMMUNE - 2015					
Art.	Fct.	Désignation	RAR	Ouverture de crédit	Proposition BP 2015
001		DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE		113 264,14	113 264,14
040		opération d'ordre - amortissement des subventions "an dour meur"		14 285,94	14 285,94
040	21351	travaux en régie		30 000,00	30 000,00
1641	01	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES		405 800,00	405 800,00
166	01	Remboursement anticipé emprunt		250 000,00	250 000,00
		CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 241,00		
202		FRAIS LIES A LA REALISATION DES DOCUMENT D'URBANISME			
	020	Etude PLU (reste à régler 34301,28 x 0,40%)	32 241,00		32 241,00
2031		FRAIS D'ETUDE			
	020	Etude : Multi-accueil - cuisine - centre de loisirs	2 000,00		2 000,00
2051		LOGICIEL			
		CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	25 143,00		
2041582		SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE			
	814	ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2011			
		renovation commande EP de programmation et foyers	23 133,00		23 133,00
	814	ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2014			
	détails	Rénovation de la commande 1G du stade de foot	744,00		744,00
		Keramanan - W508, W493, W487 DD	1 070,00		1 070,00
		Provision pour remplacement de foyers suite aux incidents ou dommages	196,00		196,00
	814	Intervention - Maintenance du SDE sur les foyers		5 000,00	5 000,00
	814	Remplacement pluriannuel des foyers sur 5 ans (économie d'énergie)		67 500,00	67 500,00
		CHAPITRE 21 - IMMOBILISATION CORPORELLES	21 402,00		
2111		TERRAINS			
	020	Acquisition - Maison des services + frais de notaire		100 000,00	100 000,00
21533		RESEAUX CABLES			
	020	Extension électrique - Mr Igigabel	1 000,00		1 000,00
	020	Effacement réseau télécom de Ti An Oll au Collège -	18 602,00		18 602,00
21538		AUTRES RESEAUX			
	020	Voirie 786 - Reprise réseau pluvial			
2182		MATERIEL DE TRANSPORT			
	020	Remplacement élagueuse Rousseau		55 000,00	55 000,00
	020	Véhicule fourgonnette		10 000,00	10 000,00
	020	Véhicule 106		8 000,00	8 000,00
2183		MAT. BUREAU / MAT. INFORMATIQUE			
	020	Postes informatique - Mairie		3 435,65	3 435,65
	314	Tablettes et E-books - Médiathèque		2 000,00	2 000,00
	212	Informatique - Ecole primaire		750,00	750,00
	211	Informatique - report 2014 - Ecole maternelle		103,00	103,00
	211	Informatique - Ecole maternelle		750,00	750,00
2184		MOBILIER			
	020	Renouvellement jardinière / banc place de l'église (fourniture)		6 500,00	6 500,00

	020	Fourniture et pose d'un banc avec dossier en partie haute de l'escalier de la résidence du penker (demande de Mme Hellegouarch le 22/09/2014)		1 300,00	1 300,00
	314	Acquisition mobilier - Médiathèque		3 000,00	3 000,00
	212	Mobilier - Ecole primaire		500,00	500,00
	211	Mobilier - Ecole maternelle		500,00	500,00
2188		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	020	Visseuse - meuleuse - Tronçonneuse - Traçeur 533,60€ - 720€ -	1 800,00		1 800,00
	411	Provision Matériel sportif		5 000,00	5 000,00
	020	Taille haie professionnel : 700€ Traçeuse peinture lignes stade : 1 400€ Perforateur : 500€ Provision divers outils : 1 900€		4 500,00	4 500,00
	020	Cric roulant de 10 tonnes - Atelier mécanique		1 500,00	1 500,00
	020	Renouvellement des quatres panneaux des deus jumelages Signalisation An Dour Meur, Médiathèque et Ty An Holl		3 500,00	3 500,00
	020	Attache automatique et godet de 45 à lame pour tractopelle 2CX		3 500,00	3 500,00
	020	Fourniture d'un poste à soudure puissance de 40 à 350 AMP avec dévidoir		3 500,00	3 500,00
	314	Remplacement progressif - Parc lumières de scène par des leds		3 000,00	3 000,00
		CHAPITRE 23 - IMMOBILISATION EN COURS	181 217,00		
2313		TRAVAUX BATIMENTS			
	020	Travaux Boulodrome		94 000,00	94 000,00
	324	Travaux sacristie	1 200,00		1 200,00
	414	Centre nautique - Couverture bureau - salle de reunion	7 600,00		7 600,00
	211	Remplacement chaudière - Ecole maternelle (4ème classe)		2 600,00	2 600,00
	324	Couverture / chenaux de l'église		60 000,00	60 000,00
	414	Centre nautique - Hangar atelier mécanique		7 500,00	7 500,00
	411	Marcel HAMON - Chenaux		18 500,00	18 500,00
	020	Maintenance SAGELEC - sanitaires publics - place de la poste		3 000,00	3 000,00
	020	Etude accessibilité - Bâtiment		10 000,00	10 000,00
2315		RESEAUX VOIRIE			
	020	Travaux - rue du vieux moulin		100 000,00	100 000,00
	020	Déplacement bornes incendie - Notre Dame + Kerallic	3 500,00		3 500,00
	020	Aménagement du cordon dunaire de Saint-Efflam et sécurisation de l'escalier d'accès de la plage au grand rocher	2 450,00		2 450,00
	822	VOIRIE 2012			
		Numérotation maisons et lieux-dits en zone rurale (demande de la Poste)	2 500,00		2 500,00
	822	VOIRIE 2013			
		Pont du moalhic travaux complémentaires de restauration du pont	4 100,00		4 100,00
		Numérotation maisons et lieux-dits en zone rurale (demande de la Poste)	671,00		671,00
		Fourniture et travaux divers à réaliser par les services techniques et entreprises	9 291,00		9 291,00
	822	VOIRIE 2014	120 000,00		120 000,00
	822	VOIRIE 2015		140 000,00	140 000,00
	822	Cheminement sécurisé devant le collège		2 500,00	2 500,00

	822	Réfection pont chemin de fer			
	824	Aménagement foncier	25 346,00		25 346,00
	824	Aménagement foncier (protection animaux agricoles)	4 559,00		4 559,00
	824	Avenant aménagement foncier		5 000,00	5 000,00
		CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues			
		TOTAL GENERAL Dépenses investissement	262 003,00	1 545 288,73	1 807 291,73

M. FUSTEC demande le nombre d'enfants accueillis au multi-accueil.

M. JEFFROY répond qu'il s'agit de créer 12 places en « bipôle » avec Ploumilliau. Les assistantes maternelles manquent souvent de places et ne répondent pas aux demandes d'accueil ponctuel à la demi-journée.

La CAF mène une étude sur le territoire L.T.C. pour déterminer les territoires prioritaires. Le secteur de Plestin ne dispose pas d'autres modes de garde que les assistantes maternelles.

La mise en vente de la Maison des Services représente une opportunité ; le local est au cœur du bourg avec un accès de plain-pied. Les 200 m² proposés permettent d'accueillir un multi-accueil.

❖ **BUDGETS ANNEXES :**

M. MAINGUY présente succinctement les budgets annexes :

- **Budget annexe – Centre nautique :**

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 262 313,81 € dont 186 850 € de charges de personnel. Les recettes de stages et locations sont prévues à hauteur de 196 797,77 €.

Les investissements portent sur le renouvellement de chars à voile et l'acquisition d'un moteur pour un bateau de sécurité avec une inscription totale de 32 490 €. Le budget général participe à hauteur de 50 000 € à l'équilibre du budget centre nautique.

M. Le Maire souligne l'absence d'hébergement qui pénalise le fonctionnement du centre.

M. LAMANDE fait état d'un déficit structurel avec des tarifs peu élevés et un public de touristes et de scolaires.

La recherche d'un compromis avec La Courneuve est en cours ; il vise à créer un hébergement adapté proche du centre nautique. Il faut s'orienter vers des financements croisés LTC / municipalité de La Courneuve avec obtention d'une aide de la Région Bretagne.

Mme ADAM fait observer que le service Enfance Jeunesse de la commune achète des prestations au centre nautique de Perros. Les tarifs à Plestin seraient trop élevés.

- **Budget annexe – Camping :**

M. MAINGUY présente la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 234 622,59 €. Les recettes de l'activité sont évaluées à 203 000 €. Le camping s'équipe en 2015 de 4 nouveaux mobil homes. Un emprunt de 60 000 € est prévu en section d'investissement recettes. Le budget principal prend en charge un déficit 2014 est de 31 472,59 €.

M. LEAUTEY suggère de rentabiliser le camping en améliorant le taux de remplissage. La location de terrains pourrait également être envisagée. Il faut regarder les possibilités d'appel à des privés.

M. LE BERRE propose de rendre payant le « garage mort » au tarif de 1 € par jour. Le tarif pour les campings car paraît trop élevé en comparaison avec les communes voisines. Il est proposé d'ajuster le tarif à 12 €.

M. LEAUTEY propose de sous-traiter pour le bar / alimentation. La piscine pourrait être ouverte à d'autres publics.

- **Budget annexe – Port de plaisance :**

M. MAINGUY présente la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 56 078,66 €. Le produit des locations de corps morts atteint 36 000 €.

Un nouveau « mouillages groupés » de 51 places va être créé à Toul an Hery. Les travaux seront réalisés fin avril pour un montant de 25 000 €. Ce programme est financé par les redevances des usagers.

Mme ADAM demande le délai d'attente pour obtenir une place au port de Beg Douar.

M. LAMANDE dit que les démarches administratives sont très lourdes pour l'agrandissement d'un port.

- **Budget annexe – Assainissement – Délégation de gestion :**

M. MAINGUY présente la section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 120 100 €. Ce budget retrace les frais de maintenance du réseau assainissement pour le compte de L.T.C. ainsi que la gestion des abonnés, la facturation et les relevés des compteurs par les agents communaux. La commune est remboursée de frais de personnel pour un montant de 62 600 €.

- **Budget annexe – Lotissement du Peulven :**

M. MAINGUY expose que le budget général prend en charge un déficit de 25 203,18 €. Ce budget annexe sera clos en 2015.

- **Budget annexe – Lotissement de Pont Ar Porthéour :**

M. MAINGUY rappelle que l'opération de lotissement a été transférée à la SEM Lannion Trégor. Ce budget annexe prévoit les inscriptions budgétaires pour les travaux restant à la charge de la commune (Syndicat de voirie et SDE).

Les travaux seront remboursés à la commune par la S.E.M. La commune récupère également les montants investis pour l'acquisition du foncier et les études menant au permis d'aménager.

M. le Maire soumet le budget principal et les budgets annexes au vote du Conseil Municipal.

M. LEAUTEY dit que son groupe ne votera pas le chapitre 012 (charges de personnel).

M. Le Maire dit qu'il faut se prononcer pour, contre ou s'abstenir.

Résultat de vote : Pour : 22

Abstention : 5

Le budget primitif 2015 (budget principal et budgets annexes) est adopté.

M. LUCAS déclare que le budget 2015 est dynamique malgré le contexte actuel sans augmentation des impôts. Il convient de noter la réalisation du lotissement de Pont Ar Porthéour, la création des mouillages de Toul An Hery pour accueillir de nouveaux plaisanciers.

Le programme d'investissement ne fait pas appel à l'emprunt. Les marges de manœuvre seront intéressantes pour aborder les projets 2016.

Le Maire souligne qu'une seule augmentation des impôts a été constatée en 20 ans.

Les équipements communaux répondent aux besoins de nos concitoyens dans le domaine de la jeunesse et des personnes âgées.

M. Lemaire dit qu'il faut réfléchir plus en amont pour prendre des décisions sérieuses pour les années à venir sans augmenter les impôts. La baisse des dotations entraîne un effet de ciseaux : il faut prévoir des choix plus sévères pour l'avenir.

Mme ADAM souligne que les impôts augmentent à travers la réévaluation des bases.

M. JEFFROY défend la logique de service public ; l'externalisation des services finirait par coûter cher aux usagers.

Mme ADAM dit que c'est une question d'équilibre entre le service public et les entreprises privées ; il faut partager le travail.

M. LAMANDE répond que les collectivités réalisent 70 % des investissements qui font travailler les entreprises.

❖ **IMPOTS LOCAUX 2015 – VOTE DES TAUX :**

M. MAINGUY présente l'état fiscal 2015 avec évolution des bases et produits à taux constants :

Taxe	Bases d'imposition 2015	Taux 2014	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	5 127 000	15.65	802 376
Taxe foncière (bâti)	3 478 000	21.00	730 380
Taxe foncière (non bâti)	194 400	54.52	105 987
Total			1 638 743

Les compensations versées s'élèvent à 123 892 € :

- taxe d'habitation :95 745
- taxe foncière (revenus modestes) :9 228
- taxe foncière (non bâti) :16 525
- taxe professionnelle :2 394

Le Maire propose de ne pas augmenter le taux des impôts.

Mme ADAM fait observer que les impôts augmentent à travers la réévaluation des bases.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux 2014.

❖ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015 :

M. JEFFROY reprend l'état des subventions examinées en commission finances :

- Croix Rouge :244 €
- Secours Populaire :244 €
- Amitié Plestin Feldheim :762 €
- Centre Culturel Plestin :100 €
- Comité de Jumelage Launceston :762 €
- Comité de liaison anciens combattants :500 €
- Comité des Fêtes :6 300 €
- Asso. Culturelle cinématographique Le Douron :3 000 €
- Dans Treger :857 € (200 + 657)
- O.C.M. marchés nocturnes :6 000 €
- Ti an Holl :15 500 € (9 000 + 6 500)
- OK Chorale :300 €

Mme BAGUE considère que la subvention pour OK Chorale n'est pas justifiée ; l'adhésion est de 40 € par personne.

M. GENDROT suggère de regarder précisément les subventions accordées à des associations qui disposent d'un matelas financier.

Mme BAGUE propose de répartir la subvention de 300 € prévue pour OK Chorale entre le Secours Populaire et la Croix Rouge.

M. LEAUTEY souligne que la subvention versée à Ti an Holl comprend une somme de 6 500 € qui correspond au salaire d'une employée de la médiathèque et s'interroge sur la nécessité de maintenir ce poste.

M. LE BRIGANT dit que la commune est agréable à vivre grâce à l'activité des associations.

M. Le Maire soumet la subvention de OK Chorale (300 €) au vote du Conseil Municipal.

Résultat : favorable : 18

contre : 8

abstention : 1

Le Conseil Municipal approuve la liste des subventions présentée par M. JEFFROY.

❖ **LIGNE DE TRESORERIE DE 500 000 € - LA BANQUE POSTALE :**

Le Maire présente les offres du Crédit Mutuel de Bretagne et de la Banque Postale.

Le Conseil Municipal retient la proposition de la Banque Postale aux conditions suivantes :

- montant : 500 000 €
- durée : 364 jours
- taux : Eonia + marge de 1.270 %
- remboursement : paiement trimestriel
- commission d'engagement : 750 €
- commission de non utilisation : 0 .200 %

❖ **EMPLOIS SAISONNIERS 2015 – CREATION DES POSTES ET REMUNERATIONS :**

M. JEFFROY annonce que la commission du personnel se réunira le 16 avril pour l'affectation des postes, en présence des chefs de service.

Le Conseil Municipal adopte l'ouverture des postes pour 2015 :

SURVEILLANTS DES PLAGES

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Sauveteurs SNSM	4	Juillet	Indice des opérateurs des A.P.S : Chef de poste indice majoré : 362 Adjoint chef de poste indice majoré : 308 Sauveteur qualifié indice majoré : 306
	4	Août	

CENTRE NAUTIQUE

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Moniteurs voile	5	Juillet	SMIC horaire
	5	Août	
Moniteur chef voile	1	Juillet	130% SMIC horaire
	1	Août	
Moniteurs char à voile	3	Juillet	SMIC horaire
	3	Août	
Moniteur chef char à voile	1	Juillet	130% SMIC horaire
	1	Août	
Moniteur chef Kayak	1	Juillet	130% SMIC horaire
	1	Août	
Secrétaire	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Poste Atelier	1/2	Juillet	SMIC horaire
	1/2	Août	

CAMPING

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Accueil - Bar – Ménage locaux	2	Juillet	SMIC horaire
	2	Août	
Barman	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Sanitaire	2	Juillet	SMIC horaire
	2	Août	
Gardien	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Remplaçant	1	Juillet	SMIC horaire

	1	Août	
Animateur	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Animateur Surveillant piscine	1	mi-juillet à mi-août	120% SMIC horaire
Animateur Plage	1	Du 6 juillet au 22 août	110 %SMIC horaire

SERVICES TECHNIQUES ET DIVERS

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Plage - WC - Salle de sport du collège – Médiathèque Marché nocturne	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
	1	Août	
Plage – Centre Nautique An Dour Meur	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Poste polyvalent Espaces Verts Salle marcel Hamon Marché nocturne PERMIS VL	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Ménage remplacement Véronique	1	Juillet 15 jours	SMIC horaire
	1	Août 15 jours	

TI AN OLL

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Accueil Exposition Circuit des chapelles	2	mi-juillet à mi- août	SMIC horaire

OUVERTURE DE POSTES SAISONNIERS- ETE 2015

SERVICE ENFANCE JEUNESSE - Mairie PLESTIN LES GREVES

JUILLET

POSTE	Nombre	période	rémunération	divers
ALSH KERGALL (421) / CAMPS				
Directrice	1	06/07/2015 au 31/07/2015	120% du smic	Marie-Anne Huet mi-temps contractuel
directrice adjointe	0		110 % du smic	
animateur BAFA	4	06/07/2015 au 31/07/2015	100 % du smic	
BAFA/SB	1	06/07/2015 au 31/07/2015	105 % du smic	
stages BAFA	3	06/07/2015 au 31/07/2015	100 € / sem	dont 1 sur les camps enfance
ALSH 11/15 ans / CAMPS (422)				
Directeur	0	06/07/2015 au 31/07/2015	120 % smic	directeur titulaire - Florian PAYTRA
animateur BAFA	1	06/07/2015 au 31/07/2015	100 % du smic	1 saisonnier
BAFA	1	06/07/2015 au 31/07/2015	1 contractuel	yann coruble pris sur 20% Cécile

quelques précisions :

A noter en +, Marie Squeren en stage BPJEPS sur les les séjours accessoires enfants et ados. Payé par Pôle emploi gain d'un poste par rapport à 2014

Souhait de ne plus prendre une personne pour le ménage.

Proposition : Payer les animateurs BAFA (421) 38h/ semaine et qu'ils fassent ménage, service restauration, vaisselle, contenaires. (gain prévu : environ 1800 euros pour 2 mois)

Août				
POSTE	Nombre	période	rémunération	divers
ALSH KERGALL (421) / CAMPS enfance)				
Directeur	1 ?	03/08/2015 au 28/08/2015	120% du smic	En théorie, Catherine DANIEL ou saisonnier sur ALSH
BAFA référent séjours	1	03/08/2015 au 14/08/2015	110 % du smic	
animateur BAFA	2	03/08/2015 au 28/08/2015	100 % du smic	
BAFA/SB	1	03/08/2015 au 28/08/2015	105 % du smic	Dans le meilleur des cas, sinon 1 BAFA
stages BAFA	2	03/08/2015 au 28/08/2015	100 € / sem	dont 1 sur camps
ALSH 11/15 ans / CAMPS (422)				
Directeur	0		120 % smic	
animateur BAFA	0		100 % du smic	
stages BAFA	0			

quelques précisions :

A noter en plus, Marie Squeren en stage BPJEPS à l'ALSH (9/12 ans) sur la première semaine d'août. Payé par Pôle emploi Réponse à une demande d'économie : souhait de ne plus prendre une personne pour le ménage en 2015

Proposition : Payer les animateurs BAFA (421) 38h/ semaine et qu'ils fassent ménage, service restauration, vaisselle, contenaires. (gain prévu : environ 1800 euros)

❖ **CONTRAT D'ASSOCIATION – ECOLE NOTRE-DAME :**

Le Maire présente l'état des dépenses prises en compte pour le calcul de la dotation 2014/2015 revenant à l'école Notre-Dame :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 68 775,44 € et les investissements à 1 880,76 €, soit un total de 70 656,20 €.

Le coût par élève des classes élémentaires est de 388,22 €.

L'école Notre-Dame a déclaré 16 élèves.

Le montant total de la dotation 2014/2015 est de 6 211,53 €. Un acompte de 1776.92 € a déjà été versé. Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement du solde d'un montant de 4 434,61 €.

❖ **CONVENTION L.T.C. – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME :**

Le Maire rappelle que les services de l'Etat (DDTM) n'instruisent plus les autorisations d'urbanisme à compter de juillet 2015.

LANNION TREGOR COMMUNAUTE a mis en place un service en capacité d'instruire les dossiers d'urbanisme pour le compte de la commune.

Une convention fixe les modalités d'intervention de L.T.C.. La prestation proposée concerne l'ensemble des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalable, les certificats d'urbanisme).

Le Maire dit que L.T.C. ne demande pas de contrepartie financière.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention proposée par Lannion Trégor Communauté.

❖ **ETUDE HYDRAULIQUE ET PROPOSITION D'AMENAGEMENT QUARTA – LE VIEUX MOULIN :**

Le Maire présente à l'assemblée la proposition technique et financière du bureau d'études QUARTA pour la gestion des eaux pluviales dans le secteur de Pen an Alé (Vieux Moulin).

Le coût de l'étude est de 4 675 € HT comprenant un diagnostic, une analyse hydraulique, la réalisation d'un projet en plan et en coupe, une estimation du coût des travaux ainsi que la rédaction du dossier réglementaire pour instruction par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de cette étude.

❖ **LANNION TREGOR COMMUNAUTE – COMPOSITION DU CONSEIL ET STATUTS :**

Le Conseil Municipal approuve l'évolution du nombre de siège du conseil communautaire (76 au lieu de 68). L'assemblée approuve également la modification des statuts de L.T.C.

Ces modifications font suite à la fusion de Lannion Trégor Communauté avec la Communauté de Communes du Centre Trégor.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

• **Acquisition d'une faucheuse/débroussailleuse :**

Le Maire expose que la commission d'appel d'offres propose de retenir la proposition NOREMAT pour un montant de 38 911 € TTC. Accord du Conseil Municipal.

• **Logiciel pour paiement en ligne au centre nautique :**

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'acquisition d'un dispositif de paiement en ligne pour les prestations du centre nautique. Il s'agit d'un produit « AWOO » avec l'option « OGONE ».

• **Poste informatique service urbanisme :**

L'assemblée communale approuve le remplacement du poste informatique du service urbanisme pour un montant de 1 463,70 € TTC (matériel, environnement technique et installation), la maintenance matériel s'élève à 115,92 € TTC par an.

• **Maison des services – proposition financière :**

Le Maire rappelle à l'assemblée son accord de principe pour l'acquisition de la Maison des Services auprès de l'OHS. Il convient de préciser l'offre financière.

L'estimation de « France Domaine » donne une valeur vénale de 177 000 €.

L'utilisation pressentie de ce local (multi accueil) suppose des travaux d'aménagement ; par ailleurs la commune avait versé par anticipation en 2002 l'équivalent de 35 années de loyers. Il faut donc

déduire prorata temporis une somme de 28 747,53 € du prix initial. Enfin la proposition de France Domaine donne une marge de manœuvre de 10 %.

Le montant résiduel serait alors de 82 763 €.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à faire cette proposition financière à l'OHS.

- **Contrat de location – logiciel « Autostore » - comptabilité :**

Le Conseil Municipal approuve l'installation du logiciel « Autostore » en comptabilité pour faciliter le travail de dématérialisation de la facturation. Le coût est de 135 € par trimestre.

- **Frais de mission de M. KEREMPICHON – Service Enfance Jeunesse :**

Le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 89,34 € à M. KEREMPICHON, animateur au Service Enfance Jeunesse. Cette somme a été avancée par l'intéressé pour un achat à Décathlon.

- **Participation au CAUE 22 – année 2015 :**

L'assemblée communale accorde une somme de 378,50 € au CAUE 22 au titre de cotisation 2015 (0.10 € X 3 785 habitants).

- **Secours Populaire – emplacement gratuit :**

Un emplacement de caravane est mis à disposition gracieusement au camping municipal pour le secours populaire.

- **Chapelle Sainte Barbe – exposition - environnement :**

La Chapelle Sainte-Barbe recevra une exposition du 8 avril au 8 mai 2015 organisée par l'association pour le don de sang bénévole, en collaboration avec l'O.C.M. L'exposition porte notamment sur les oiseaux.

- **Déchetterie - horaires :**

M. GENDROT rappelle la rencontre en avril avec M. PRIGENT, élu responsable des déchetteries à Lannion Trégor Communauté.

- **Secteur de Saint Efflam – groupe de réflexion :**

Mme BAGUE dit son souhait de participer à la réflexion sur l'aménagement de la voirie (avenue des Frères Le Gall/Saint Efflam).

- **Fontaine de l'Eglise:**

M. FUSTEC souhaite une remise en service de la fontaine de l'Eglise.

- **Centre de Kergall – élagage des arbres :**

M. LE BRIGANT souhaite des informations sur les arbres de Kergall.

M. Le Maire suggère de prendre conseil auprès d'un expert de l'ONF.

- **Eclairage public à Saint Efflam :**

M. DANIEL dit que les arbres qui bordent le terrain MERIMMO vont être élagués pour mettre fin aux désordres sur l'éclairage public.

Fin de la séance à 22h15.

Le Maire
André LUCAS

